



RÉUNION CSE du 17 décembre 2025

Information sur le protocole relatif aux garanties apportées à la société HOP ! par Air France et Air France Finance

Présentation d'**Hervé BOURY** : Suite aux doutes et réclamations des élus, et afin de rassurer les salariés de HOP, M. BOURY précise qu'un **nouveau protocole** a été **signé** avec **AF et AF Finance**.

Ce **protocole** couvrira la période de **mars 2026 au 31 décembre 2030** avec une **flotte nette minimale de 20 avions à CDG et 6 avions à LYS** (on parle bien de **flotte nette** et pas de charges). À cela, il faut ajouter les **réserves chaudes** à CDG et LYS et des **réserves de maintenance**.

En résumé, en termes d'avions, c'est le même volume qu'aujourd'hui.

Autre point non négligeable pour sécuriser notre activité, la compagnie HOP sera **prioritaire** pour **tout contrat ACMI de plus de 3 mois**. C'était là une demande des élus afin d'éviter de recourir à la sous-traitance hors groupe. Vos élus *UNSA AÉRIEN* approuvent cette mesure.

AF et AF Finance s'engagent également à rester **actionnaires majoritaires** de **HOP** a minima jusqu'en **2030**.

En conclusion, M. BOURY estime que « *c'est un bon accord* ».

Au-delà de 2030, HOP travaille déjà avec Air France et ADP en prévision du déménagement des locaux de HOP, dans le cadre du plan d'aménagement de CDG à horizon 2030.

Restitution du compte rendu de la Commission Catégorielle PNC

Cf. Compte rendu de la Commission ci-joint.

Restitution du rapport de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail PNC

Cf. Rapport CSSCT PNC ci-joint.

Fin du CSE Ordinaire à 17h00

RÉUNION CSE Extraordinaire du 17 décembre 2025

Information en vue de la consultation sur la participation de membres du CSE à l'Assemblée Générale de HOP, sur la désignation de Représentant du personnel au Conseil d'Administration de HOP et sur la désignation d'Administrateurs représentants les salariés au CA.

Béatrice CHAMPENOIS, du **Service Juridique HOP** a apporté aux **élus** une **réponse** suite à notre demande du mois dernier.

Les élus ont **accepté** de **prendre connaissance du document en séance**, bien que celui-ci n'ait pas été envoyé préalablement à la session, comme le veut la pratique.

Faute des conseils avisés de notre **propre Service Juridique**, les élus n'ont pas été en capacité de rendre un avis éclairé et ont donc demandé un **report de cette consultation**.

La suite, en 2026...

Fin du CSE extraordinaire à 18h00.

Vos élus UNSA AÉRIEN SNMSAC, Marie-Stella, Virginie, Stéphane et Tony

restent à votre disposition pour toute question.



**L'ÉQUIPE UNSA VOUS SOUHAITE DE
BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET UNE
BONNE ANNÉE 2026.**